

CONSEIL MUNICIPAL du 20 avril 2026

Début du conseil : 20h40

Présents : Jean-Louis PUJOL, Maëlle ALVAREZ, Jean Damien BAUZOU, Sandrine BOUCHE, Jérôme BLAZY, Jean-Pierre CERLI, Bénédicte FOURNIE, Florence GREMION, Patrice LAURENS, Aurélie MERCADIE, Audrey RESPAUD, Jean-Christophe THEISEN

Excusé : Jérémy RICHER

Ordre du jour :

- Délibération pour l'affectation du résultat 2025
- Délibération pour les taux d'imposition 2026
- Délibération pour les subventions aux associations
- Délibération pour l'adoption du budget 2026
- Questions diverses :
 - Journées citoyennes 2026
 - Contrat de maintenance et d'installation de climatisation

-Validation du compte-rendu du conseil municipal du 21 mars 2026.

En commentaire complémentaire : Accord pour reconduire en l'état la convention annuelle avec l'agglomération sur l'ingénierie des travaux de voirie, qui permet d'obtenir des aides techniques (entreprises Colas et Rescanières) et financières, en cas de nécessité de travaux sur la commune. Pour autant, pas

d'obligation de recourir à cette ingénierie si la commune veut réaliser seule les travaux.

Il existe également le Fonds de soutien à la ruralité : aides financières attribuées aux communes en complément des financements état, département sur des travaux d'investissement essentiellement à destination de bâtiments publics...

1. Délibération pour l'affectation du résultat 2025

Présentation des résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés 2025.

Résultat de clôture exercice 2025 : 204 648,69 euros

Résultat à affecter : 245 617,98 euros

Après délibération, il est décidé à l'unanimité d'affecter le résultat 2025 comme suit :

- Réserves en investissement : 31 615,99 euros
- Réserves de fonctionnement : 214 001,99 euros

2. Délibération pour les taux d'imposition 2026

Ressources fiscales 2025 : 123 445 euros

Total des produits attendus en 2026 : 125 410 euros

Après délibération, il est décidé à l'unanimité de ne pas changer les taux en 2026.

N.B. : Nos taux communaux sont inférieurs aux taux moyens communaux du département.

3. Délibération pour les subventions aux associations

Subventions aux associations accordées en 2025 :

- ACCA : 150 euros
- ASB : 400 euros
- Amis du Roc : 900 euros
- Boule verte : 200 euros
- Comité des fêtes : 1 700 euros
- Coopérative scolaire : 1 500 euros
- Rambail en Barguillère : 50 euros
- Cyclos du lion : 150 euros
- Association des parents d'élèves de Saint Martin : 400 euros.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'attribuer les montants identiques pour chaque association en 2026.

4. Délibération pour l'adoption du budget 2026

- Présentation du budget prévisionnel de fonctionnement 2026 (exécutoire 2025, réalisé 2025, prévisionnel 2026)

Etude des différents postes de dépenses (comptes classe 6) et leurs évolutions.

Etude des différents postes de recettes (comptes classe 7) et leurs évolutions.

Montant total du budget 2026 proposé : 467 520,00 euros.

- Section d'investissement 2026

Etude des différentes postes de dépenses en 2025 (Total dépenses : 113 223,00 euros)

Etude des différents postes de recettes (Total recettes : 120 752,00 euros)

Montant des dépenses d'investissement proposé pour 2026 : 40 969,29 euros

-Achats à prévoir en 2026 :

- Ecran et vidéoprojecteur (réfléchir au modèle)
- Groupe électrogène (présentation d'un modèle, à définir)

-Défibrillateurs (Ourdenac, Tresbens, Cantegrill,... ?). Nécessité de trouver des points d'installation sur des murs particuliers (pas de bâtiments communaux). Repérer les abris potentiels.

Après délibération, le budget primitif 2026 (fonctionnement et section d'investissement) est adopté à l'unanimité.

5. Questions diverses

➤ Parcelles Moncoustan

En bordure de crête et au sommet du Moncoustan, des captages d'eau potable ainsi que des anciennes chaudières se situent sur des terrains achetés par la commune.

Au milieu de ces trois parcelles communales, se situe une petite parcelle (7000 m²). Elle appartient à la famille Pagès qui envisage de la vendre. A côté, deux parcelles appartiennent à Monsieur Jean Louis Galy. Si ces deux parcelles venaient à être vendues, il serait alors intéressant d'acheter les trois parcelles.

➤ Journée citoyenne 2026

- Discussion sur la décision de réaliser cette journée et si oui, quelles actions ?

Une réflexion est menée sur la remise en état du chemin qui va d'Ourdenac à Sarret. Chemin communal barré par une importante érosion du terrain. Présentation de deux options possibles de travaux (ré-ouvrir le passage initial ou le contourner par déviation du sentier). Nécessité de recueillir un avis technique, confié à Jean-Christophe Theisen.

➤ Nid à frelons : Se rapprocher du PNR pour pose de pièges.

➤ Règlement intérieur de l'utilisation de la salle des fêtes

M. le Maire propose d'agrafer le règlement intérieur avec la convention de location de la salle, ainsi que la procédure et les consignes d'évacuation des personnes PMR et en situation de handicap.

M. le Maire demande de lire le règlement pour y apporter les modifications nécessaires. (état des lieux, mise à disposition des gamelles...) pour le prochain conseil.

➤ Commissions communales : Nécessité de les formaliser lors du prochain conseil.

Fin du conseil municipal : 23h30

Le Maire
Jean-Louis PUJOL